

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GÂTINE
2 Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200069748-20240709-D2024_6_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2024

délibération :
D_2024_6_14

Nombre de délégués en
exercice : 45

Présents : 27

Votants : 32

**Objet : Economie Prix du
foncier**

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 09 juillet à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 02 Juillet 2024

Titulaires : Monsieur ATTOU Yves, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Madame BECHY Sandrine, Madame BERNARDEAU Lydie, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur DELIGNE Thierry, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur FAVREAU Jacky, Madame GOURMELON Catherine, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISOLO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam

Pouvoirs :

Madame ARNAUD Magdalena a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc
Monsieur BARATON Yvon a donné pouvoir à Monsieur ONILLON Denis
Monsieur FRADIN Jacques a donné pouvoir à Madame GUITTON Sylvie
Madame JUNIN Catherine a donné pouvoir à Madame MICOU Corine
Madame TAVERNEAU Danielle a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre

Absent(s) : Monsieur CAILLET Patrick, Madame EVRARD Elisabeth, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame MARSAULT Annie, Monsieur POUSSARD Yves, Monsieur SIRAUD Pierre

Excusé(s) : Madame ARNAUD Magdalena, Monsieur BARATON Yvon, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur FRADIN Jacques, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur PETORIN Patrick, Madame TAVERNEAU Danielle

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur

Vu la compétence Développement économique notamment la création, aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité

Vu le transfert des zones communales de Coulonges sur l'Autize, de Champdeniers, Mazières en Gâtine et St Pardoux-Soutiers, suite à la fusion, à la Communauté de commune Val de Gâtine

Vu la délibération du Conseil communautaire n°D2023_1_7D en date du 17.01.2023 fixant les tarifs des parcelles des zones d'activité économique

Sur proposition de la commission Economie en date du 13 juin 2024

Sur avis favorable du Bureau communautaire en date du 1er juillet 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- De fixer les prix de vente du foncier sur les zones économiques de Montplaisir à Champdeniers et de la Chabirandière à Mazières en Gâtine de la façon suivante :

Section numéro	Surface	Prix de vente actuel	Prix réactualisé
ZAE de Montplaisir			
67B 854-855	1445m ²	12€/m ²	12€ HT/m ²
67B 758-509-508	19528m ²	9€/m ²	10€ HT/m ²
ZAE de la Chabirandière			
AC 203	7823m ²	8€/m ²	10€ HT/m ²
AC 198	38937m ²	6€/m ²	10€ HT/m ²

- Dit que la délibération en date du 17 janvier 2023 est modifiée en ce sens.

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Emis le 09/07/2024
Publié le 24/07/2024
Transmis en sous-préfecture le 24/07/2024

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU


